



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021
à 19h00, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.
3. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.
4. Correspondance.
5. Nomination d'un membre au Comité scolaire du cercle des Cerisiers.
6. Nomination d'un délégué au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois.
7. Nomination d'un délégué supplémentaire au Conseil intercommunal de Sitebco.
8. Nomination d'un délégué supplémentaire au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme (SIAALN).
9. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire et des transports en remplacement de M. Jean-Jacques Bourquin, démissionnaire.
10. Adoption du règlement sur la protection de la vendange.
11. Demande de consolidation de la dotation du personnel pour les structures d'accueil de Bevaix et de Saint-Aubin.
12. Réponse à la motion transpartisane « une place de jeux pour chaque village » et demande de crédit de CHF 65'000.- pour une place de jeux à Montalchez.
13. Demande de crédit de CHF 350'000.- pour la salle de sport et polyvalente de Gorgier.
14. Demande de crédit de CHF 21'000.- pour le remplacement des horodateurs aux ports de St-Aubin et Vaumarcus.
15. Demande de crédit de CHF 300'000.- pour la mise en conformité de l'éclairage public selon les contrôles OICF.
16. Arrêté relatif à la validation de l'organe de révision des comptes.
17. Arrêté relatif à la modification du Règlement général de commune concernant la délégation à la Paroisse temporelle.
18. Informations du Conseil communal.
19. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. Jean-Daniel Divernois, président, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à chacun et demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous propose une légère modification de l'ordre du jour, à savoir au point 17 qui consiste en une modification du règlement général de commune, notamment pour permettre à la Paroisse temporelle et à son législatif d'exister avec une nouvelle représentation, de spliter ce point en deux points, 17a et 17b, le 17a gardant le même titre que celui présent sur l'ordre du jour, et le 17b devenant la validation de la liste des membres au législatif de la Paroisse temporelle. Merci de votre attention. »

M. Th. Rothen demande si une opposition à un changement de l'ordre du jour par rapport à cet objet peut se passer à ce moment-là du débat, ou est-ce que ce sera une non-entrée en matière qui sera demandée au moment de la discussion de ce point ? Dans la mesure où une modification du règlement sera votée, laquelle est soumise à référendum, il y a 30 jours d'attente avant qu'elle puisse être validée. Il s'étonne de cette proposition. De plus, au niveau de la gauche, il n'a pas été fait de recherches de candidatures potentielles au-delà de ce qu'il en est aujourd'hui. Il est un peu gêné de cette modification de l'ordre du jour, qui amènerait à valider cette élection du Conseil général de la Paroisse alors que ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. J.-D. Divernois demande quelle est la possibilité de modifier l'ordre du jour ?

M. N. Pfund, chancelier, répond qu'il appartient au Conseil général de décider. La première chose est de procéder à l'appel nominal, ce qui n'a pas encore été fait.

M. J. Fehlbaum dit que le chancelier a raison, il est difficile de procéder à un vote sans connaître le nombre de personnes présentes et la majorité nécessaire pour accepter un refus ou une acceptation de modification de l'ordre du jour. Il propose un amendement à la proposition du Conseil communal en assortissant ce point de la clause d'urgence, de manière à pouvoir la traiter ce soir. Cela signifie, selon lui, dans l'ordre : appel nominal, clause d'urgence et ensuite modification de l'ordre du jour pour l'ordre de vote.

1. Appel nominal

Excusés : Mme C. Charmillot (PLR), remplacée par M. M.-A. Langel
Mme M. Kreis-Jaquet (PS), remplacée par M. L. Affolter
M. Alain Kneuss (Groupement)

Absent : M. J. Lopes de Jesus

Présents : 39 membres, la majorité est à 20.

M. J.-D. Divernois invite l'assemblée à voter la clause d'urgence concernant la modification de l'ordre du jour.

M. Th. Pittet précise que la modification de l'ordre du jour doit être acceptée à la majorité qualifiée, soit aux deux tiers des membres.

M. Th. Rothen dit qu'une modification de l'ordre du jour sous-entend que l'on doit prendre des décisions sur un objet qui n'a pas été nécessairement préparé. À son avis, cela doit être réservé à des cas exceptionnels. La question est simple, est-ce que la Paroisse temporelle peut continuer de fonctionner jusqu'au mois de mai sans validation du Conseil général ? Si la réponse est oui, on n'a pas besoin de clause d'urgence, de modification de l'ordre du jour,

de mettre à mal une partie du Conseil qui n'a pas préparé des candidatures. On pourrait aussi, si l'on voulait vraiment être désagréables, présenter beaucoup plus de candidats. On n'aurait pas terminé ce soir de réfléchir à la manière de les élire et comment respecter le règlement général. Il pense qu'il faut voter cette modification, et que pour l'ordre du jour de la prochaine séance, on ait la validation de ces candidatures et la nomination des délégués à la Paroisse temporelle avec, le cas échéant, une discussion avec les groupes pour clarifier la composition et que l'on évite de proposer plus de candidats que les 18 postes à repourvoir.

M. J. Fehlbaum comprend la position du rapporteur du groupe Socialiste, mais il ne l'appuie pas totalement pour la raison suivante : les statuts de la Paroisse temporelle prévoient que la nomination de ses membres au législatif soit effectuée lors de la séance constitutive des autorités communales de La Grande Béroche.

Cela signifie aussi que si l'on reportait la date de la désignation de ceux qui se sont déjà annoncés comme candidats, on mettrait les autorités de la Paroisse temporelle en « pétard » avec leurs propres statuts, car ils ne seraient pas en conformité en laissant le flou actuel persister.

Il préconise donc de voter quand même cette modification de l'ordre du jour, qu'ensuite de quoi on élise les personnes déjà annoncées et que l'on donne la possibilité de compléter avec une vraie discussion des groupes pour recruter les personnes manquantes pour la prochaine séance du Conseil général. Lors de celle-ci, on pourra procéder à une élection supplémentaire ou intermédiaire pour compléter les votes. Ceci est l'idée déjà développée lors de la séance constitutive du mois de décembre, pour simplement permettre à la Paroisse temporelle de fonctionner normalement dans le cadre de ses statuts existants.

M. J.-D. Divernois soumet la modification de l'ordre du jour à l'assemblée.

- **Soumise au vote, la modification de l'ordre du jour est refusée par 15 non contre 14 oui et 8 abstentions.**

2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Une correction est à apporter en page 3, Mme Zoé Nater fait partie du parti Socialiste et non de celui des Verts.

Le procès-verbal est ensuite accepté à l'unanimité moins une abstention. (M. Ignoto était absent lors de cette séance).

Le président remercie l'auteure de ces deux procès-verbaux.

4. Correspondance

M. J.-D. Divernois dit que de nombreuses personnes ont écrit à la commune en remerciement pour les bons de CHF 30.-.

Le bureau du Conseil général a reçu une correspondance concernant une procédure en cours. Etant donné que la mise à l'enquête de ce dossier n'est pas terminée, il annonce qu'il en fera part lors d'un prochain Conseil général.

5. Nomination d'un membre au Comité scolaire du cercle des Cerisiers

M. J. Fehlbaum, au nom du groupe PLR, propose M. Alexandre Béguin.

6. Nomination d'un délégué au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois

M. G. Huguelet-Meystre, au nom du groupe PLR, propose M. Jean-Daniel Alfter.

7. Nomination d'un délégué supplémentaire au Conseil intercommunal de Sitebco

M. Th. Rothen, au nom du groupe Socialiste, propose Mme Hanâa von Allmen.

8. Nomination d'un délégué supplémentaire au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme (SIAALN)

Mme M. Tenot Nicati, au nom du groupe des Verts, propose M. Pierre Pringalle.

9. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire et des transports en remplacement de M. Jean-Jacques Bourquin, démissionnaire

M. J. Bergamin, au nom du Groupement, propose M. Frédy Nussbaum.

Les personnes nommées ci-dessus sont applaudies par l'assistance.

10. Adoption du règlement sur la protection de la vendange

M. T. Egger explique que le but du rapport et du règlement qui s'en suit est d'unifier les pratiques des anciennes communes en matière de surveillance des vignes au sein de la nouvelle commune de La Grande Béroche. Deux rencontres ont eu lieu avec la branche viticole, à laquelle ce règlement a été soumis. Suite au préavis de M. Leu, chef du service des communes, le règlement a été soumis en début d'année à la nouvelle commission des règlements. Il reste à disposition pour toute question ou remarque.

M. G. Pierrehumbert dit que le groupe PLR remercie les personnes ayant travaillé à l'élaboration de ce règlement et l'adoptera à l'unanimité.

M. J. Reift annonce que le groupe Socialiste se rallie au PLR et acceptera ce règlement à l'unanimité.

Mme D. Vantaggio : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 8 mars dernier, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à l'adoption de ce règlement.

Nous pensons que la proposition présentée est en parfaite adéquation avec toutes les parties prenantes concernées. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour les démarches entreprises. »

M. O. Porret dit que le Groupement acceptera ce règlement sur la vendange à l'unanimité.

- **Soumis au vote, le règlement sur la protection de la vendange est accepté à l'unanimité.**

11. Demande de consolidation de la dotation du personnel pour les structures d'accueil de Bevaix et de Saint-Aubin

M. H. Assumani rappelle que la commune de La Grande Béroche a été confrontée il y a une année au problème du manque de places dans le parascolaire, spécialement dans les villages de Bevaix, Gorgier et Saint-Aubin. Les parents étaient mécontents, leurs propos ont fleuri sur les réseaux sociaux et dans la presse également. Des mesures ont été prises et une dizaine de places ont été créées à Bevaix avec un poste d'éducateur de 0,6 EPT, 12 places à Saint-Aubin avec un poste d'éducateur 0,6 EPT. Pour la structure de Gorgier, dans l'ancien bureau communal, un crédit a été voté pour 12 places en continu et 12 places pour les repas de midi. Les enfants pourront y être accueillis à la rentrée prochaine.

Il a fait lui-même le tour des structures d'accueil de la commune et s'est rendu compte du travail réalisé pour créer ces nouvelles places.

La demande du Conseil communal aujourd'hui est de pouvoir pérenniser ces places pour lesquelles un crédit a été voté en 2020.

La demande ne faiblit pas. Les places créées l'an dernier sont déjà occupées et on s'attend à des inscriptions de dernière minute. Si on ne pérennise pas ces places aujourd'hui, on se retrouvera dans la même situation que l'année dernière. La commune compte aujourd'hui environ 20% de places d'accueil, et on peut s'en féliciter. Pour ce qui est de la stratégie communale, on ne fait que répondre aux recommandations cantonales et à la situation démographique de La Grande Béroche. Beaucoup d'immeubles vont se construire, la commune est attractive.

Il n'y a pas de demandes pour l'instant pour le préscolaire.

Le Conseil communal demande au Conseil général de pérenniser ces places pour que nous puissions offrir un meilleur accueil aux familles.

M. A. Peco : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il est stipulé dans le rapport que le Conseil communal souhaite procéder au renforcement des effectifs au sein des structures d'accueil de la commune. Cependant, il n'est nulle part spécifié s'il s'agit de postes en CDD ou CDI. Qu'en est-il ?* »

M. H. Assumani répond qu'il s'agit de contrats de durée indéterminée (CDI). Il fait une parenthèse en rappelant que la commune de La Grande Béroche est intéressée à participer au projet Maé et que les structures d'accueil sont placées à proximité des écoles. Cela pourra être utile par la suite.

Mme M. Cuche prend la parole au nom du parti Socialiste, et estime que cet objet semble avoir des enjeux importants. Elle remercie les personnes qui ont participé à son élaboration et le Conseil communal pour son rapport. On peut constater que les villages de Bevaix et Saint-Aubin, malgré l'augmentation du nombre de places, se retrouvent avec des demandes non satisfaites. Il s'agit d'un changement sociétal et les demandes ne risquent pas de diminuer ces prochaines années, au contraire. Des décisions ont dû être prises dans l'urgence l'an dernier et le parti Socialiste abonde pour la proposition qui a été faite, allant dans le sens d'une politique avec une vision en amont, à moyen ou long terme.

M. G. Huguelet-Meystre dit que le Groupe PLR acceptera à une large majorité l'augmentation de la dotation en personnel pour les structures d'accueil de Bevaix et Saint-Aubin. Néanmoins, le groupe est particulièrement préoccupé par cette thématique, essentielle pour renforcer l'attractivité résidentielle de notre région. Elle peut également se révéler lourde pour les finances communales. S'il n'y a pas lieu de remettre en question la pérennisation des mesures urgentes prises à la rentrée dernière, il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire et urgent que le Conseil communal se dote d'une stratégie digne de ce nom dans ce domaine. Comme on vient de l'entendre, il n'y a pas de stratégie à ce sujet, ou alors une stratégie qui consiste chaque matin à ouvrir la fenêtre et regarder s'il pleut, dans ce cas on met un imperméable, s'il ne pleut pas on met une veste plus légère.

Dans la mesure où gouverner c'est prévoir, il est nécessaire que le Conseil communal soumette une stratégie au Conseil général. Il serait regrettable que cette politique se cantonne à contraindre le Conseil général sous la vindicte populaire et, en tant que jeune papa qui bénéficie de ces structures, il ne peut que comprendre les parents dans le désarroi

face à ce manque de places. On ne peut pas simplement, à l'orée de chaque rentrée scolaire, arriver en urgence avec des créations de places complémentaires. Si l'on se réfère aux analyses du précédent chef de dicastère, il est clair que la demande en la matière ne cessera d'augmenter, compte tenu notamment du développement prévu sur le territoire communal, mais aussi des changements sociétaux. Une analyse détaillée, une vue adéquate et un déploiement planifié et maîtrisé sont nécessaires. Il serait en effet grave de prendre en otage des dizaines de familles et d'enfants à cause d'une gestion politique hasardeuse de cette thématique pourtant essentielle.

M. J. Bergamin, au nom du Groupement, remercie le Conseil communal pour son rapport détaillé dont l'arrêté sera accepté à l'unanimité.

M. A. Peco : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a lu avec attention le rapport concernant la consolidation en personnel des structures d'accueil de notre commune et remercie le Conseil communal pour celui-ci, ainsi que pour les précisions apportées ce soir.

Durant l'été 2020, nos autorités ont dû réagir dans l'urgence pour répondre à la forte demande en places d'accueil sur les différents sites de la commune, en engageant du personnel supplémentaire.

Aujourd'hui la situation n'a pas changé. La population a toujours autant besoin du soutien des structures d'accueil communales pour pouvoir garder des activités professionnelles et maintenir le cap financièrement face à la pandémie du Covid.

Le groupe des Verts est favorable à la demande du Conseil communal. Notre commune doit continuer à fournir les prestations sociales débloquées en 2020 et les pérenniser.

Je vous remercie de votre attention. »

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture de l'arrêté.

- **Soumise au vote, la demande de consolidation de la dotation du personnel pour les structures d'accueil de Bevaix et de Saint-Aubin est acceptée par 36 oui et 2 abstentions.**

12. Réponse à la motion transpartisane « une place de jeux pour chaque village » et demande de crédit de CHF 65'000.- pour une place de jeux à Montalchez

M. T. Egger dit que le but de ce point de l'ordre du jour est de faire d'une pierre deux coups. Il rappelle que, le 11 novembre 2019, le Conseil général a accepté une motion intitulée « pour que chaque enfant dans notre commune, dans chacun des villages, ait accès à une place de jeux extérieure ». La motion demandait au Conseil communal d'étudier la création d'une place de jeux pour enfants spécialement à Montalchez.

La demande de crédit proposée ce soir respecte en tous points le crédit d'investissement voté au budget. La difficulté de cet objet est le fait que la demande de crédit est présentée sans que l'exécutif ait l'assurance de pouvoir le réaliser. Au vu de l'affectation de l'endroit prévu, on peut imaginer pouvoir réaliser cette place de jeux uniquement de par la proximité de l'école. Le terrain n'appartient pas à la commune et devra être acheté.

Il reste à disposition pour toute question.

M. A. Peco, pour le groupe des Verts : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans le rapport, il est question d'abattage d'arbres au sein d'un verger et de leur compensation. Voici nos réflexions et interrogations :

Suite à la lecture du journal Littoral région du 12 mars 2021, dans l'article de M. Allisson concernant la restauration de vergers dans la commune de La Grande Béroche et un grand projet en collaboration avec l'association Rétropomme, il est indiqué que, sur le domaine public, peu d'endroits ont été recensés par la commune pour la plantation d'arbres fruitiers. Ainsi, qu'en est-il de la compensation des arbres qui devraient être coupés sur le site de la future place de jeux de Montalchez ? Y a-t-il des compensations écologiques prévues ?

De façon plus générale, la commune a-t-elle clairement posé une stratégie de gestion durable de son patrimoine parcellaire, ainsi qu'une planification de la protection de l'environnement soutenue afin de continuer son développement sans ambiguïté ni zones d'ombre, en direction de la « Grandeur nature » qu'elle est censée viser ?

Petit rappel, une hiérarchisation subjective des projets, comme ce fut le cas pour les tours à hirondelles lors du Conseil général du 7 décembre 2020, et aujourd'hui un manque de place pour des arbres fruitiers, où la commune doit se tourner auprès de privés pour pouvoir aboutir ses projets en faveur de l'environnement, cela laisse entrevoir une politique environnementale pas vraiment aboutie. »

M. T. Egger répond que la question s'est posée concernant les arbres. Si la place de jeux est créée, il faudra abattre deux arbres fruitiers. Il est prévu de les compenser, c'est une obligation légale. À Vaumarcus d'ailleurs, lors des travaux près du collège, plusieurs arbres de plus que ceux qui avaient été abattus ont été replantés. Par conséquent, une partie a déjà été compensée, mais ce n'est pas le but. Le but est clairement de trouver d'autres endroits pour cette compensation, éventuellement au Closel, etc.

Concernant la politique environnementale, il estime qu'à travers les investissements présentés, il y a un réel souhait d'aller dans ce sens. Or, lors du dernier budget des investissements, le Conseil général en a décidé autrement, en refusant un certain nombre de demandes de crédit qui allaient dans le sens d'une politique environnementale.

On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de souhait de tendre à une telle politique. Il y a même un désir d'en avoir une plus importante.

Le projet de plantations d'arbres fruitiers est l'une des politiques environnementales que le Conseil communal souhaite mettre en place. »

M. L. Affolter dit que le groupe Socialiste accepte ce rapport concernant la création d'une place de jeux à Montalchez et se réjouit de cette première réalisation, en réponse à la motion initiée par leur camarade Mme Marika Kreis-Jaquet. Le groupe appelle de ses vœux que le terrain naturel du site retenu soit conservé et en particulier les arbres avoisinants, sans qu'il y ait de risques pour les enfants qui jouent.

Mme C. Muster annonce que la commission technique s'est réunie pour discuter de ce projet. Plusieurs aspects ont été débattus, du point de vue de l'aménagement du territoire, de l'abattage des arbres et de leur compensation, ainsi que de l'étude de l'aménagement de la place de jeux plutôt en copeaux qu'en sol synthétique. Le Conseil communal devrait vérifier quelles sont les normes actuellement en vigueur. La commission technique a accepté le projet à l'unanimité.

M. P. Ginggen dit que le Groupement a pris connaissance de ce dossier lors d'une de ses séances et une suggestion en est ressortie, soit l'étude d'une variante avec des constructions en bois, sachant que les entreprises spécialisées sont présentes dans notre canton et qu'elles proposent l'utilisation du bois du propriétaire. Le Groupement acceptera toutefois l'arrêté à l'unanimité.

M. A. Peco : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a lu avec attention le rapport communal concernant la réalisation d'une place de jeux dans le village de Montalchez et remercie le Conseil communal pour celui-ci, ainsi que pour les précisions apportées ce soir.

Aujourd'hui, nous devons mener nos réflexions en tant que commune et non plus en tant que village, chacun de son côté. La population a droit à un traitement équitable, peu importe son lieu de résidence au sein de la commune. La réponse du Conseil communal à la motion transpartisane entre totalement dans cette optique.

De plus, pour rebondir sur la demande concernant l'usage de copeaux de bois fournis par la commune, qui est une excellente idée, il serait également opportun d'utiliser ce projet pour mettre en avant les services proposés par le service forestier, notamment la réalisation de mobilier de pique-nique et bancs en bois.

La réponse à la motion, ainsi que la demande de budget de CHF 65'000.- en faveur d'une place de jeux à Montalchez seront accueillis favorablement par le groupe des Verts. Je vous remercie de votre attention. »

Mme C. Muster annonce que le groupe PLR a également étudié ce dossier et l'a accepté à la très grande majorité.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture de l'arrêté.

- **Soumise au vote, la demande de crédit de CHF 65'000.- pour une place de jeux à Montalchez est acceptée par 37 oui et 1 abstention.**

13. Demande de crédit de CHF 350'000.- pour la salle de sport et polyvalente de Gorgier

M. T. Egger explique que ce rapport est une première étape, où il est demandé au Conseil général un crédit de CHF 350'000.-. Le Conseil communal souhaite attirer l'attention sur plusieurs points :

1^{er} point, sur la procédure en cours et le calendrier prévu. Lors de la rédaction de ce rapport, le délai de recours était encore courant, raison pour laquelle le nom du gagnant n'était pas dévoilé. Cinq bureaux d'architectes ont répondu à ces marchés publics. Parmi ces cinq bureaux, un gagnant, le bureau EO ARCHITECTES SA à Lausanne.

Parmi ces cinq prétendants, il rappelle qu'il y avait un seul bureau vraiment neuchâtelois. Des questions ont été posées plusieurs fois au sujet du dossier au sein du législatif. Pour rappel, la question a été posée en fin d'année dernière pour savoir où on en était de la procédure. Il explique qu'il y a trois types de marchés publics : la procédure de gré à gré, la procédure sur invitation et la procédure marchés publics ouverts. Le Conseil communal a réfléchi longuement sur le meilleur choix, ce qui lui a valu plusieurs remarques. La procédure choisie est celle qui est légale. Dans un premier temps, celle sur invitation avait été envisagée, ce qui aurait permis à la commune de choisir trois bureaux différents. Or, ce n'était pas légal. Si le Conseil communal avait poursuivi dans cette voie-là, un bureau d'architectes de la place aurait pu complètement arrêter le projet. Au sein de l'exécutif, le but est d'avancer dans cette procédure de la meilleure manière qui soit pour avoir, au final, une salle de gym.

2^e point concernant la double étape envisagée. Pour rappel, le montant estimé pour cette grande salle avoisine les CHF 5'500'000.-. Ce qui est proposé ce soir est une première étape, qui conduira à la fin des appels d'offres. Ce qui amènera au coût estimé effectif de la grande salle. Ensuite seulement le Conseil communal reviendra auprès du Conseil général pour solliciter le reste du crédit. On n'en connaît pas encore le montant précis, mais d'après le devis général c'est la somme de CHF 5'500'000.- qui est avancée.

Il reste à disposition pour toute question ou commentaire.

M. B. Schumacher, pour la commission technique : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission technique se réjouit de l'arrivée de ce rapport, le projet avance, enfin diront les mauvaises langues. Mais ce dossier est complexe. Pile une année après l'obtention d'une sanction définitive, il s'agit d'entrer dans le vif du sujet avec la phase de réalisation. Il est donc temps d'accorder les moyens financiers pour concrétiser cette salle de gym. Le choix du type de marchés publics appartient au Conseil communal, il a fait son choix, marchés publics ouverts. Le calendrier de la procédure n'apporte pas de commentaires, il en est de même pour le programme des locaux. C'est uniquement le paragraphe sur la consultation qui nous interpelle. Pourquoi rouvrir la boîte de Pandore ? La consultation des commissions a déjà eu lieu, les sociétés locales ont été consultées. Une séance de présentation à la population s'est déroulée à Gorgier et j'ai d'ailleurs personnellement présenté les travaux de la commission à l'époque. Il n'y a pas lieu de repenser le type de scène, la taille et l'équipement de la cuisine, j'en passe et des meilleures, certains souhaitaient une cuisine équipée, d'autres une scène fixe équipée d'une herse pour lumière, beaucoup de bonnes idées, mais il a fallu faire des choix. Ce débat a déjà eu lieu. Le choix s'est porté sur une salle de gym permettant occasionnellement au théâtre local de*

présenter sa pièce annuelle, la tenue du marché des dames paysannes et la soirée de l'Helvétienne, enfin ce qui se passe habituellement à Gorgier.

Il faut une salle permettant à une classe d'école complète de faire de la gym à Gorgier. Pour rappel la salle actuelle est cinq fois plus petite qu'une salle de gym de base de taille standard. L'emplacement choisi, restreint, proche de l'école, ne permet pas plus. Et évidemment avec un budget raisonnable.

Naturellement que depuis cinq ans, certains équipements doivent être réévalués, ceci dû aux évolutions technologiques, éclairage LED, revêtement de sol, etc., mais là c'est un travail de spécialistes.

En rouvrant la discussion, la commission technique craint de repartir dans de nouvelles idées retardant le projet et en prenant le risque d'en modifier le budget.

La commission technique regrette juste que ces remarques formulées en commissions n'aient pas été prises en compte dans ce rapport.

Mis à part cela, la commission accepte ce rapport à l'unanimité et vous recommande d'en faire de même. Je vous remercie. »

M. A. Allisson dit que le groupe Socialiste a pris connaissance de ce dossier et donne son accord au crédit demandé, vu que la décision de construire cette salle date déjà de 2016. Il a pris acte que le service technique communal, comprenant notamment l'ingénieur et l'architecte-conseil communal, a été engagé dans le processus de rédaction du cahier des charges pour lancer l'offre de marchés publics. La première étape se montant à CHF 350'000.- représente tout de même le 6,7% du crédit total accordé. Cette étape doit permettre de suivre l'appel d'offres et veiller au respect du crédit alloué pour réaliser l'objet voté. Le groupe salue, contrairement à ce qu'a dit le rapporteur de la commission technique, la procédure de consultation des futurs utilisateurs de cette salle que le Conseil communal a mise en place et qui devrait coller au plus près des besoins des usagers. En espérant naturellement que cela ne remette pas tout en question. Il s'agissait d'une somme importante qui doit dans tous les cas – et le groupe ose l'espérer - tenir les budgets ainsi que le calendrier des travaux pour une entrée en service du bâtiment à l'été 2023.

Le groupe Socialiste remercie le Conseil communal et l'administration pour le sérieux accordé à ce chantier attendu par notre population.

M. B. Schumacher annonce que le groupe PLR réserve un accueil favorable à ce rapport. En séance de préparation, il a abordé le choix du type de marché pour ce mandat d'architecte. Le groupe PLR souscrit également aux remarques formulées par la commission technique et insiste sur le fait que ce projet est ficelé. Il correspond aux attentes du village de Gorgier et il faut avancer. Il n'est plus temps de tergiverser, la population et surtout les écoles attendent cette salle depuis longtemps. C'est à l'unanimité que le groupe PLR acceptera ce crédit. Il se réjouit déjà de l'inauguration de cette salle en été 2023, un symbole pour La Grande Béroche, 2023 Gorgier, la première nouvelle et grande infrastructure pour notre jeune commune.

Mme S. Noirat : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance du rapport concernant la future salle de gym de Gorgier, le groupe des Verts accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 350'000.- pour la bonne continuité de ce projet. Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport bien détaillé et l'ajout des tableaux explicatifs concernant le calendrier complet de cette procédure nous permettant de pouvoir suivre les avancées futures ainsi que les diverses étapes pour y arriver.

Ceci nous a confortés dans le suivi et le bon déroulement de ce projet. Merci de votre attention. »

M. J. Lopes de Jesus, arrivé entretemps et après s'être excusé de son retard, dit que le groupe PLR accepte à l'unanimité cette demande de crédit CHF 350'000.-. Mais il regrette beaucoup que ce projet ne reste pas dans le canton. Il pense qu'il y avait quelque chose à faire pour cela, et à la place du Conseil communal, il se demanderait pourquoi, sur tous les bureaux d'architectes dans le canton, il n'y en a qu'un seul qui a répondu. Il va être très difficile de respecter le budget de la grande salle quand il a été conçu par un bureau d'architectes et que c'est un autre bureau qui le finalise, avec d'autres idées et concepts.

M. B. Schumacher : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, encore une fois, vous le savez, ce projet me tient vraiment à cœur et, à titre personnel et avec l'appui de certains de nos membres, je ne peux pas éviter de vous faire part de ma consternation sur la tournure que prend ce dossier.

Comme vous venez de l'entendre, c'est le bureau éo architectes SA de Lausanne, pour un montant de CHF 379'427.-, qui a obtenu ce mandat.

Le Conseil communal qui a opté pour une procédure de marchés publics ouverts (ouverts à toute la Suisse) n'a reçu des offres que de 4 autres bureaux, aucun neuchâtelois mis à part évidemment le bureau Bart ECN SA de Chez-le-Bart, qui depuis 6 ans œuvre à ce projet.

Le Conseil communal a fait tout juste, le strict respect des marchés publics. Une évaluation selon règlement, tableaux d'évaluation, jugement sur dossier, irréprochable.

Mais tout de même la pilule est dure à avaler.

Seuls 4 autres bureaux rendent une offre, pourquoi ?

- Projet complexe, construire une salle de gym sur un hangar des travaux publics avec en-dessous un abri de protection civile.
- Des architectes qui mettent la pression sur le Conseil communal pour qu'il ait recours à un marché public ouvert et qui ne rendent pas d'offre, c'est tout de même un peu fort.
- En creusant un peu plus, l'on découvre aussi que le cahier des charges pour l'appel d'offres, analysé par l'Observatoire des marchés publics romands, recèle quelques manquements.
11 points sont relevés comme manquants.
- Les observations de OMPr concluent, je cite : Au vu des points cités dans Manques à l'appel d'offre, il apparaît difficile pour l'adjudicateur de « s'engager à organiser la procédure avec un esprit d'équité, d'impartialité et de loyauté, d'assurer la transparence de la procédure et de garantir un déroulement optimal de la procédure ».

De quoi en décourager plus d'un.

Nous avons d'ailleurs eu la confirmation d'un bureau qu'il ne voulait pas s'engager sur ce terrain glissant. Tout n'était donc pas si juste dès le départ.

Pourquoi pas le bureau Bart ECN SA de Chez-le-Bart ?

Depuis les premières idées de la commission des locaux scolaires et parascolaires que j'ai présidée à l'époque, c'est ce bureau qui a prouvé la faisabilité de la construction de cette salle.

Après avoir consulté écoles, clubs sportifs, théâtres, sociétés locales et la population lors d'une séance de présentation publique, passé par :

- 64 dossiers
- la levée de 7 oppositions
- la consultation de 15 services de l'Etat, avec à chaque fois l'obtention d'un accord pour ce projet,

finalement la sanction définitive est obtenue le 18 mars 2020.

Après 6 ans, avec ce dossier en fond d'écran, le bureau d'architecture Bart ECN SA voit aujourd'hui son projet se réaliser par un bureau lausannois.

Vous en conviendrez, c'est un peu dur à accepter.

Mais, c'est la loi, les règles du jeu sont claires et connues à l'avance.

Le Conseil communal a fait son évaluation :

Avec des critères de : prix, compréhension du dossier, environnement, ...

- Le bureau est jugé trop petit
- Manque d'expérience, il n'a pas encore construit de salle
- Il lui a été répondu : « On sait que ce que vous faites, vous le faites très bien mais la démonstration dans votre dossier n'est pas faite de manière satisfaisante »
- Nous vous avons jugé comme si ce n'est pas vous qui avez obtenu la sanction définitive, comme si vous ne connaissiez pas le dossier.

A noter que 30 documents figurant dans l'appel d'offres proviennent du bureau Bart.

Les contraintes environnementales :

- Lorsque l'on parle de développement durable, la proximité immédiate du bureau ne figure pas dans les critères d'évaluations.

Et le contexte actuel ?

Vous le savez tous, pour contrer les effets de la pandémie, le Conseil d'Etat a lancé une campagne « J'agis pour mon canton et toi ? ». Campagne avec une liste d'objectifs visés : je n'en cite que trois :

- 1. Renforcer l'économie de proximité de manière générale (valeur ajoutée captée localement)*
- 2. Promouvoir le réflexe local auprès de la population et des entreprises*
- 3. Stimuler les partenariats et la collaboration entre les acteurs de l'économie de proximité.*

Là aussi, aucune prise en considération.

L'on mandate pour CHF 380'000.- de prestations un bureau de Lausanne.

Quelle est la part fiscale de ce montant qui est perdue pour notre canton et pour notre commune ?

Vous en conviendrez, c'est tout de même frustrant, lorsque vous vous engagez en politique pour tenter de sortir notre canton de la situation financière catastrophique dans laquelle nous sommes, d'être confronté à de telles décisions.

Oui, mais la loi sur les marchés publics n'a pas été abrogée.

Alors finalement, le Conseil communal, plus précisément les tableaux arithmétiques de l'évaluation, ont choisi un bureau plus cher de CHF 51'000.- que la meilleure offre, celle du bureau Bart.

Un bureau qui viendra depuis Lausanne pour suivre le chantier et qui, nous l'espérons, se déplacera en train et pas avec son gros 4x4. Le bilan CO² n'est pas encore calculé.

La Grande Béroche, qui joue maintenant dans la cour des grandes communes de notre canton, qui dispose des ressources pour grandir ensemble, avait l'occasion de réaliser un beau projet, bien pensé et bien abouti.

Une réalisation à l'interne avec un architecte de la commune, qui a son bureau à 2 minutes à pieds du chantier, avec une exécution plus rapide et moins chère.

Cherchez l'erreur !

Je fais certainement de la politique depuis trop longtemps. J'ai connu des conseillers communaux aussi intelligents et compétents que ceux que nous avons aujourd'hui, mais qui étaient peut-être à l'époque un petit peu plus malins, qui osaient prendre des décisions ayant pour but de maintenir du travail dans la commune, finalement au bénéfice de tous les contribuables.

Les personnes prévalaient et l'on savait à qui l'on avait à faire. Il ne s'agit pas de simple adjudication en fonction d'un dossier, sans connaître la tête de celui qui l'avait rédigé.

C'était un autre temps. J'en conviens.

Les marchés publics sont une bonne chose pour les gros chantiers publics.

Mais il est temps de les remettre en cause, de les adapter, la proximité et les clauses environnementales doivent absolument être revues.

Nous ne pouvons pas continuer d'externaliser les mandats hors du canton et abandonner nos entreprises locales.

Espérons pour la suite que les mandats d'exécution resteront dans le canton.

Ne croyez pas que je défends bec et ongles le bureau Bart, mais lorsque l'on nous dit que des architectes du canton mettent la pression et observent les décisions du Conseil communal, se permettent même de faire opposition à ce projet et qu'après ces mêmes bureaux ne répondent pas aux appels d'offres, c'est un peu fort et je leur dis tout le mal que je pense de leurs pratiques.

Malgré tout ce qui précède, Monsieur Cédric Bart n'a pas fait recours contre cette décision.

- Pour éviter un retard dans la réalisation de ce chantier qui a déjà pris beaucoup de temps.*
- Parce que ce sont nos jeunes qui attendent cette salle, qui reste la priorité.*

Alors nous, législatif, que pouvons-nous faire ? que voulons-nous faire ?

Pour moi, accepter, se résigner et aller de l'avant, réaliser cette salle.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Evidemment je tiens à disposition tous les documents pour celui ou celle qui souhaite en savoir plus, il s'agit de marchés publics. »

M. J. Lopes de Jesus pose la question du respect de l'article 10.4 de la loi SIA, et de la norme qui doit être respectée au sujet de l'indépendance du jury. Il a des doutes que ce soit le cas.

M. T. Egger explique que le Conseil communal est obligé d'opter pour cette procédure. Il savait que cette procédure de marchés publics ouverts allait forcément amener des bureaux d'architectes vaudois, bernois et neuchâtelois si possible. C'est aussi pour cette raison que l'exécutif y a mûrement réfléchi, cela a pris du temps, et il est arrivé à cette solution qui est légale et qui permet d'avancer. D'ailleurs, il n'y a eu aucun recours jusqu'à présent.

Pour quelle raison seuls cinq bureaux ont répondu ? À son avis, la réponse est claire, vu que le projet est entièrement ficelé et est arrivé jusqu'au permis de construire, sanction définitive ; architecturalement parlant il n'y a plus rien à faire. Aucun changement n'est possible, sauf certains détails. Ce projet n'est pas intéressant pour les architectes.

Il assure que si le Conseil communal avait opté pour une procédure de gré à gré ou sur invitation, il y aurait eu un procès et la salle ne pourrait pas être réalisée dans les délais notés au sein du rapport.

Tout ce qui pourra être donné comme marché de gré à gré à des entreprises neuchâteloises le sera. Cela a toujours été fait et la politique de la commune ne changera pas.

Cependant, il est certain que vu le montant total de 5,5 millions, le montant du gros œuvre dépassera largement les CHF 150'000.-, voire les CHF 250'000.-. La commune sera obligée de passer par les marchés publics ouverts, selon les directives de la Confédération.

Il entend bien que le Conseil d'Etat neuchâtelois recommande de travailler local, mais il ne les a pas encore entendus dire qu'il ne fallait plus respecter les marchés publics.

Le Conseil communal comprend la réaction des conseillers généraux, et on peut regretter que seul un bureau neuchâtelois ait répondu. Mais la procédure choisie est la meilleure façon de traiter ce dossier.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture de l'arrêté.

- **Soumise au vote, la demande de crédit de CHF 350'000.- pour la salle de sport et polyvalente de Gorgier est acceptée à l'unanimité.**

14. Demande de crédit de CHF 21'000.- pour le remplacement des horodateurs aux ports de Saint-Aubin et Vaumarcus

M. Th. Pittet rappelle que le 7 décembre dernier le Conseil général de la législature précédente refusait, dans la liste globale des investissements, un montant de CHF 43'000.- pour l'acquisition et le remplacement de quatre horodateurs sur le territoire de La Grande Béroche. Refus lié principalement au fait que, dans ce crédit de CHF 43'000.- il y avait deux nouveaux appareils qui auraient pris place certainement à Chez-le-Bart et à Bevaix, au port et à la plage. Fort de ce constat, le Conseil communal vient auprès du législatif aujourd'hui avec une demande de crédit de CHF 21'000.- qui ne concerne que le remplacement de deux horodateurs, celui de Saint-Aubin et celui de Vaumarcus.

Une étude décidée par le législatif concernant le stationnement sur le territoire communal est en cours. Il sera nécessaire d'anticiper, d'imaginer, de projeter comment se parquent les automobilistes qui habitent La Grande Béroche ou qui viennent de façon régulière ou irrégulière profiter des différentes infrastructures, ports et plages notamment, mais aussi pour y travailler. Cette étude n'est pas encore aboutie, donc il n'est pas possible aujourd'hui de dire comment va s'organiser le stationnement à La Grande Béroche ces prochaines années. Cette question reviendra certainement en automne, il l'espère, ou en toute fin d'année suivant l'avancement de l'étude.

Il est cependant important d'avoir du matériel qui fonctionne et le Conseil communal ne remet pas en cause la nécessité de conserver ces deux horodateurs à Vaumarcus et Saint-Aubin.

Lorsqu'il y a simplement une zone blanche, on voit des voitures qui séjournent durant des jours, voire des semaines. Pour certains, il s'agit simplement d'avoir une place de parc supplémentaire plus ou moins proche de leur habitation. Ces voitures ventouses ne permettent pas un tournus des places de stationnement. Ces horodateurs sont rentables et sont rapidement amortis.

M. F. Nussbaum : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport de motivation concernant le remplacement des horodateurs aux ports de Saint-Aubin et Vaumarcus. Nous sommes convaincus que les appareils de dernière génération permettent des prestations adaptées aux besoins actuels. Toutefois, une confusion entre la nécessité à assurer une rotation des véhicules pour éviter les véhicules ventouses et une prolongation du temps de parcage à distance citée dans le rapport nous perturbe pour comprendre comment appliquer une stratégie selon les besoins. De ce fait, le Groupement appliquera la liberté de vote. »

Mme C. Muster annonce que la commission technique a pris note de ce dossier et de ses différents aspects et a accepté cet objet à l'unanimité.

Mme Z. Nater dit que le projet a suscité quelques réticences au sein du groupe Socialiste, l'horodateur de Vaumarcus n'étant âgé que de cinq ans. En outre, il a réagi au fait que les places de parking au port de Bevaix ne sont pas payantes, contrairement à celles du port de Saint-Aubin qui le sont ; le groupe demande qu'un projet de stationnement plus uniforme soit réalisé dans notre nouvelle commune. Cependant, les avantages mentionnés dans le rapport ont convaincu le groupe Socialiste qui acceptera cette demande de crédit à la majorité.

Mme C. Wermeille, au nom du groupe des Verts, remercie le Conseil communal pour son rapport qui a soulevé plusieurs questions auxquelles M. Pittet a déjà répondu en partie. En résumé, le groupe des Verts regrette que cette demande de crédit pour le remplacement de deux horodateurs soit maintenue indépendamment d'un concept plus général pour la mobilité au sein de notre commune. De plus, il a été relevé les mêmes questions ou incohérences que le Groupement, puisque la politique et la stratégie du Conseil communal par rapport aux véhicules ventouses n'est pas claire pour le groupe, puisque ces nouveaux horodateurs peuvent permettre une recharge à distance, donc des durées de stationnement plus longues. Le groupe des Verts n'est pas contre l'octroi de ce crédit en tant que tel, mais se pose la question de ce remplacement sans projet apparent d'une politique globale de stationnement dans notre commune. C'est pourquoi le groupe des Verts préfère refuser ce crédit et le reporter jusqu'à ce que le résultat de l'étude de stationnement général ait été présenté.

M. J. Panes : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a étudié cette demande de crédit. Il a compris que la vétusté des appareils à remplacer nécessite que nous agissions avant le résultat de l'étude globale de circulation et de stationnement qui est en cours. Conscient des améliorations à apporter par ces nouveaux horodateurs, qui peuvent être chargés à distance et sont à même de proposer des tarifs différenciés selon les utilisateurs, le groupe PLR soutiendra dans sa grande majorité cette demande de crédit. Merci de votre attention. »

M. Th. Pittet s'explique sur deux points qu'il semble important d'éclaircir. Le premier au sujet des places de parc au port de Bevaix. Effectivement, dans un premier temps, le Conseil communal ne propose pas d'horodateurs à Bevaix, car un projet plus important est en préparation. Il aurait pu être présenté ce soir mais, à la demande de la COTEC, il est reporté pour être mieux étudié, de manière plus globale et également en tenant compte de la possibilité d'installer un horodateur. Après l'été, le législatif sera consulté pour une demande de crédit pour des travaux importants à Bevaix, y compris certainement un horodateur.

2^e point, la recharge à distance : il comprend la confusion. Par contre, il faut se rendre compte que le prix de l'heure sur un parking au port, cumulé au nombre de jours durant lesquels on souhaite laisser une voiture, sera largement plus important que le choix de louer une place dans La Grande Béroche, chez un privé ou à la Paroisse temporelle.

L'exemple type des avantages pour la population est celui du propriétaire d'un voilier qui part sur le lac et décide finalement de rester dans un autre port pour la nuit. Il pourra ainsi, à distance, augmenter la durée de son stationnement jusqu'au lendemain.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture de l'arrêté.

- **Soumise au vote, la demande de crédit de CHF 21'000.- pour le remplacement des horodateurs aux ports de Saint-Aubin et Vaumarcus est acceptée par 26 oui contre 5 non et 9 abstentions.**

15. Demande de crédit de CHF 300'000.- pour la mise en conformité de l'éclairage public selon les contrôles OICF

M. M. Rognon explique que l'ESTI a effectué une visite d'inspection. Quelques problèmes ont été détectés au niveau de l'éclairage public et de la sécurité. Il précise que les têtes des candélabres ne seront pas touchées, c'est dans les mâts que les réparations se feront, voire dans l'alimentation souterraine. Il précise encore qu'une réflexion globale est en cours de la part du Conseil communal au sujet de l'éclairage public, qui fait beaucoup parler de lui dans les différents groupes politiques, au sujet d'une éventuelle télégestion. En ce qui concerne les têtes, le législatif a accepté en juin 2020 un crédit de CHF 80'000.- pour la modernisation de l'éclairage public de Montalchez et Saint-Aubin. Le matériel est récemment arrivé, après un délai de livraison assez long. Il s'agit de têtes de candélabres qui permettent de diminuer l'éclairage la nuit. Il y aura aussi la possibilité d'en éteindre une partie. Le choix s'est porté sur des couleurs de lampes plus chaudes, plus respectueuses de l'environnement et qui dérangent moins les riverains et la faune.

M. J. Fehlbaum : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a bien étudié le rapport y relatif et tient à dire d'emblée qu'il acceptera à l'unanimité celui-ci ainsi que le crédit qui lui est associé. La responsabilité qui incombe à l'autorité exécutive et aux services communaux concernés ne permet pas de tergiverser au sujet des obligations légales qui incombent à notre collectivité en termes de conformité des installations électriques en général et, ici, de notre éclairage public en particulier. Il appartient donc à notre autorité législative de veiller à donner les moyens d'exécuter ces tâches de contrôle et de mise en conformité.

On peut regretter, voire déplorer qu'une bonne partie des CHF 300'000.- demandés serve à faire du rattrapage, démontrant ainsi que nos autorités communales, communes anciennes et actuelles confondues, ont quelque part un peu failli à leur devoir de maintien constant de la sécurité. Et remercions la providence de n'avoir pas connu des cas d'accidents mortels comme d'autres communes de ce canton.

Il est aussi de notre devoir de gardien du temple de l'utilisation des ressources financières de notre collectivité que de revendiquer une planification sur le long terme de ces tâches et des coûts qui leur sont associés. Nous espérons que cette tâche sera entreprise avec la priorité qu'elle mérite dans le cadre du plan communal des énergies, tout en regrettant que la loi cantonale n'exige pas de version initiale de celui-ci plus tôt qu'en 2024.

Merci de votre attention. »

Mme R. Javet : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la majorité du groupe Socialiste soutiendra cette demande de crédit. Cependant, l'ensemble des membres du groupe regrette le manque de vue d'ensemble sur l'éclairage de la commune, en tout cas une absence de vue d'ensemble dans ce rapport. Cela aurait été l'occasion d'une réflexion sur les enjeux importants qui mériteraient d'être abordés lors d'une mise en conformité. Le groupe ne s'oppose pas sur le fond à une mise à niveau et la trouve extrêmement importante mais regrette que celle-ci n'ait pas été une opportunité d'envisager des questions comme l'éventuelle suppression de certains points lumineux peut-être aujourd'hui obsolètes. La transformation progressive du réseau avec de l'éclairage dynamique est une toute autre réflexion allant dans le sens d'une économie d'énergie et de réduction de la production lumineuse. »

Elle ajoute que le groupe Socialiste avait déposé une motion en 2018 sur la question de la pollution lumineuse et que cela aurait été l'occasion de peut-être poursuivre cette réflexion. Le groupe rappelle qu'il reste très attaché à la problématique de la pollution lumineuse et souhaite qu'à l'avenir elle soit d'avantage prise en compte dans les projets du Conseil communal.

Mme C. Wermeille : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son rapport. Il est indéniable que les installations d'éclairage public doivent être entretenues et mises en conformité afin de garantir la sécurité. Tout comme le groupe Socialiste, nous regrettons toutefois que le Conseil communal ne mentionne pas dans son rapport les possibilités de combiner ces travaux avec la réduction de l'éclairage public, même si M. Rognon a donné quelques explications ce soir, c'est à notre avis une étape qui ne figure pas dans le rapport. Nous nous sommes posé la question si le Conseil communal a étudié toutes les possibilités de profiter des travaux à venir pour réduire l'éclairage public, y compris par la suppression de certains points lumineux plutôt que leur remplacement. Nous sommes d'accord pour la mise en conformité et pour l'octroi de ce crédit mais nous souhaitons que l'éclairage public ne subsiste pas sous sa forme actuelle et insistons pour que les essais pour supprimer ou au minimum réduire drastiquement l'éclairage nocturne dans notre commune soit effectués rapidement. Merci de votre attention. »

M. P. Ginggen annonce que le Groupement acceptera cette demande à l'unanimité.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture de l'arrêté.

- **Soumise au vote, la demande de crédit de CHF 300'000.- pour la mise en conformité de l'éclairage public selon les contrôles OICF est acceptée à l'unanimité.**

16. Arrêté relatif à la validation de l'organe de révision des comptes

M. Th. Pittet explique que la commune a l'obligation de soumettre les comptes à une fiduciaire agréée et le Conseil communal présente aujourd'hui la fiduciaire qui a été choisie, suite à des appels d'offres auprès de cinq entreprises dont les noms figurent dans le rapport. Il était prévu que la fiduciaire qui avait contrôlé les deux premières années comptables de La Grande Béroche poursuive encore une année, mais le contrat a été dénoncé de sa part pour des questions d'âge et de pandémie. Il faut donc prématurément choisir un nouvel organe de révision. Le Conseil communal propose de valider le choix de la fiduciaire DB Deuber et Beuret de Cortaillod pour la validation et la révision des comptes 2020, 2021 et 2022.

M. M. Tenot Nicati : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a lu avec attention le rapport communal sur la question du renouvellement de l'organe de révision des comptes communaux et remercie le Conseil communal pour celui-ci. Nous sommes malgré tout assez surpris qu'aucune des fiduciaires de La Grande Béroche n'ait été apparemment choisie pour l'appel d'offre ; avez-vous une réponse à cette question ? Nous espérons que la fiduciaire Deuber et Beuret exécutera ce mandat de façon optimale et en respectant les délais demandés, et nous acceptons sa sélection, sous réserve d'étudier la possibilité de fournir ce mandat à une entreprise de La Grande Béroche à partir de 2024. En vous remerciant de votre attention. »

M. J. Reift dit que le groupe Socialiste acceptera l'arrêté relatif au choix de cette fiduciaire.

M. J. Panes dit que face au faible nombre de candidatures pour assurer la révision des comptes communaux, le groupe PLR approuvera unanimement la désignation de la fiduciaire Deuber et Beuret à Cortaillod.

M. Th. Pittet répond aux questions soulevées par Mme Tenot Nicati. Au sujet de l'exécution du mandat selon les règles, la réponse est oui car pour réviser les comptes d'une commune, il existe un cadre légal précis, fixé par la LFinEC et son règlement d'application.

Pourquoi aucune fiduciaire de La Grande Béroche ? Parce que toutes les fiduciaires ne sont pas autorisées à procéder à ce genre de travail très spécifique qui demande des connaissances bien particulières.

Le mandat a tout de même été proposé à une fiduciaire grande bérochale, la fiduciaire Lanoir. Cette fiduciaire n'est pas sise sur notre territoire mais est propriété de M. Lanoir, qui est domicilié à La Grande Béroche.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la validation de l'organe de révision des comptes est accepté à l'unanimité.**

17. Arrêté relatif à la modification du Règlement général de commune concernant la délégation à la Paroisse temporelle

M. Th. Pittet explique que le règlement de la Paroisse temporelle stipule que la nomination de son autorité législative est validée par le Conseil général de La Grande Béroche au début de chaque période législative.

Le Conseil communal a eu de nombreuses discussions, car il trouvait que cette façon de faire était un peu particulière et posait des problèmes de fonctionnement quant au choix de ses conseillers généraux de Paroisse, à la façon dont ils étaient élus, choisis parmi la population ou les autorités législatives communales. Cela l'a amené à prendre contact avec l'organe exécutif du Conseil de Paroisse. De nouvelles discussions ont eu lieu, une autre façon de faire a été évoquée. Lors de cette séance, le chef du service des communes était présent, le but étant de bien définir la situation particulière de la Paroisse temporelle. M. Leu a rappelé qu'à son sens, et pour des raisons historiques, la Paroisse temporelle est une sorte de commune dans la commune avec une certaine autonomie et peut se prévaloir de son règlement tel qu'il est pour fonctionner ainsi. Finalement, avec cet argument et l'appui de M. Leu, la Paroisse a choisi de continuer à être indépendante, raison pour laquelle la seule possibilité laissée au Conseil communal est de venir avec une proposition de modification du règlement général de commune. Cela va permettre à votre autorité de valider la liste proposée par la Paroisse du nouveau législatif pour la période administrative 2021-2024.

M. Th. Rothen : « J'ai juste une question de compréhension, on nous dit « le Conseil général valide les propositions de la Paroisse », et on a un texte qui dit « le Conseil général nomme les membres du Conseil général de la Paroisse ». Ce n'est pas tout à fait la même chose, on ne parle pas de valider des candidats présentés par un tiers, on dit dans le règlement qu'on « nomme » et c'est cela que j'ai retenu comme la proposition qui est faite. Qu'en est-il ? »

M. J. Fehlbaum répond que la question mérite effectivement d'être posée. Il y a déjà en partie répondu.

« Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour la rapidité et la transparence avec lesquelles il a traité ce point sur lequel notre groupe avait mis l'accent lors de la séance constitutive du 14 décembre dernier.

Et même si cette structure paroissiale et son mode de fonctionnement peuvent étonner au 21^e siècle, il n'en demeure pas moins que les différentes analyses juridiques effectuées au niveau cantonal comme communal n'ont pas permis de conclure à son inutilité. Il va donc falloir s'accommoder de son existence et reconnaître son caractère même restreint d'utilité publique.

Notre groupe est favorable à l'attitude qui consiste à laisser du temps au temps et à faire évoluer sur la durée et de manière négociée les modalités de fonctionnement de nos deux formes de collectivités publiques.

Nous accepterons donc l'arrêté proposé à une très large majorité. Merci de votre attention. »

Mme D. Vantaggio : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de groupe du 8 mars dernier, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la modification du règlement général et plus précisément celui concernant la délégation à la Paroisse temporelle.*

Nous acceptons la modification proposée et tenons à remercier les membres du Conseil communal qui, nous pensons, ont fait preuve d'une grande patience, ouverture d'esprit et tolérance envers la Paroisse ».

M. O. Porret dit que le Groupement a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la modification du Règlement général de commune et l'acceptera à l'unanimité.

M. Th. Pittet répond à la question de M. Rothen en précisant que l'arrêté est juste, le Conseil général « nomme » les membres du Conseil général de Paroisse. Et le règlement général de Paroisse précise bien que le Conseil général de La Grande Béroche « nomme » les conseillers généraux de Paroisse.

M. Th. Rothen remercie le conseiller communal pour cette réponse.

« Le parti Socialiste se réjouit de constater que la Paroisse a adapté son règlement à la nouvelle situation communale après la fusion. Le parti Socialiste a compris que le Conseil communal avait tenté de modifier les règles de fonctionnement de la commune et de la Paroisse. Il regrette l'impasse dans laquelle ces négociations se sont trouvées. Le parti Socialiste ne souhaite absolument pas la fin d'une organisation historique datant des années suivant la Réforme. Nous vous invitons d'ailleurs à consulter le site Internet de la Paroisse, où vous trouverez une multitude d'informations intéressantes. Vous y constaterez qu'au cours des siècles, la Paroisse a su évoluer et s'adapter à un environnement en mutation. Cela devrait être le cas encore aujourd'hui. Avec le projet qui vous est proposé, nous relevons toutefois quelques éléments qui mériteraient des clarifications. Et nous souhaitons que chacun ait du temps à y consacrer afin de trouver un consensus sur ce sujet.

À titre d'exemple, le texte qui nous est soumis ce soir donne mission à notre Conseil de nommer 18 membres du législatif de la Paroisse. Doit-on comprendre qu'une répartition équitable des représentants des partis doit être retenue ? Que fait-on des candidats qui œuvraient déjà au sein de cette Paroisse et qui n'appartiennent à aucun parti ? Et elle précise la nature des rapports économiques entre la Paroisse et la commune. On nous dit « la Paroisse doit être considérée comme une commune », mais une commune sans population active ou pour le moins sans droit d'initiative et de référendum. Le Conseil général, en nommant les membres du Conseil général de Paroisse, joue le rôle de la population. Mais son pouvoir s'arrête là. Rien à dire. Les relations entre le Conseil de Paroisse et le Conseil communal ne sont pas abordées dans la modification de notre règlement. Voilà toutes ces questions. Malgré cela, nous allons soutenir ce texte pour éviter tout vide juridique durant la législature.

Mais nous demandons que le dossier soit repris par le Conseil communal, la commission des règlements et la Paroisse afin de faire évoluer la situation pour que les interactions avec la commune soient totalement transparentes. Plus encore, j'ajouterai que si le règlement de Paroisse existe, ce n'est pas lui qui fixe les règles du jeu à la commune. Ce n'est pas au Conseil général de fixer les règles du jeu de la Paroisse. Mais on doit trouver un accord pour que les interactions soient correctement fixées et à satisfaction de chacun. Nous soutiendrons cet arrêté en espérant que dans quatre ans, pour la nouvelle élection ou nomination des membres, les choses se soient clarifiées. »

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la modification du Règlement général de commune concernant la délégation à la Paroisse temporelle est accepté par 35 oui contre 5 abstentions.**

18. Informations du Conseil communal

M. T. Egger explique que le Conseil communal a constitué deux provisions pour un total de CHF 500'000.-. Ces provisions sont réalisées sur l'exercice 2020. Elles ont été présentées pour information à la commission des finances. Débat et explications s'en sont suivis, effectivement cette provision est constituée sur les comptes 2020 qui sont, selon les premières informations, plutôt réjouissants. Le but est de ne surtout pas péjorer les exercices suivants, mais de ponctionner les comptes 2020. Ces CHF 500'000.- sont divisés en deux montants, le premier de CHF 200'000.-. Le législatif avait voté en septembre 2020 un montant de CHF 280'000.- pour la création de la structure d'accueil à Gorgier. Or, une fois les travaux entrepris à fin 2020, début 2021, il a été constaté d'énormes problèmes d'humidité qui proviennent de l'arrière du bâtiment et qui étaient déjà connus de feu la commune de Gorgier. En creusant davantage, on a découvert que cette problématique, que l'on pensait locale, s'avérait générale. La provision pour réaliser ces travaux se monte à CHF 200'000.-, mais sera diminuée si les travaux coûtent moins cher.

La seconde provision se monte à CHF 300'000.- en ce qui concerne l'amélioration thermique de l'immeuble de la rue du Port 22 à Saint-Aubin. L'immeuble est conséquent et il est nécessaire d'assainir l'enveloppe thermique entière. C'est le pire bâtiment du patrimoine financier de la commune du point de vue du bilan énergétique. On doit l'assainir.

Vu qu'il est issu du patrimoine financier, on ne peut pas investir sur ce bâtiment, le règlement sur les finances l'interdit. On peut par contre prélever dans le budget de fonctionnement, ce qui est réalisé à travers cette provision.

Ces travaux devront être effectués le plus rapidement possible.

M. Th. Pittet revient sur les remerciements reçus à l'occasion de la remise des bons de CHF 30.- et ajoute qu'il y a eu aussi quelques dizaines d'e-mails de la part de citoyens de la commune. Aujourd'hui, 42% de ces bons ont été consommés et remboursés aux entreprises de La Grande Béroche par la commune, ce qui représente un montant qui avoisine les CHF 130'000.-. Pour rappel, leur validité a été prolongée jusqu'à fin juin.

19. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. A. Peco relève quelques points relatifs au déroulement de la séance. Il constate que plusieurs sujets ont été abordés, techniques, sociaux, environnementaux et, à deux ou trois reprises, il manquait une vision à longue échéance. Il y a eu le domaine du parascolaire, de l'éclairage public. Est-ce une piste à creuser pour faire avancer la commune ? Il ne sait pas, c'est juste une observation qu'il tenait à faire. Peut-être que certains conseillers généraux partageront sa vision des choses.

M. B. Schumacher expose la question écrite qu'il a déposée au sujet des travaux pour la nouvelle route transversale de Roncinier. Les travaux ont commencé en force à la fin de l'année et un tronçon de 100 à 200 mètres est goudronné maintenant, mais il ne se passe plus rien sur le chantier.

Peut-on savoir pourquoi, et quand les travaux vont reprendre ?

M. M. Rognon remercie M. Schumacher pour sa question. Il rappelle que le projet de Roncinier date d'avant l'entrée en vigueur des nouvelles normes VSS en la matière.

Un audit de sécurité routière a été réalisé pour savoir si tout était en ordre pour aller de l'avant avec ce projet. Cela a révélé certains petits aménagements à modifier, qui sont actuellement en consultation auprès des services cantonaux, raison pour laquelle cela n'avance pas. Le Conseil communal a souhaité procéder aux étapes nécessaires, comme la route d'accès au chantier pour ne pas trop retarder le projet lorsque la commune recevra la validation du SPCH.

M. B. Schumacher se déclare satisfait de la réponse de M. Rognon.

Mme M. Tenot Nicati lit sa question écrite :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la motion traitée aujourd'hui « les enfants au cœur de notre commune, une place de jeux dans chaque village » a été acceptée à l'unanimité du Conseil général de l'époque, en date du 11 novembre 2019. Cette motion a donc été traitée dans un temps plus long que celui d'une année, ce qui peut être compréhensible vu le contexte actuel. Or, le même jour, une motion du groupe PLR qui avait même été qualifiée précédemment d'urgente, avait passé la rampe avec le oui de tous les groupes, sauf des Verts, ce qui pouvait paraître paradoxal. Libellé de la motion : « demande d'étude d'implantation d'une ferme solaire sur la couverture de l'autoroute A5 à travers le village de Bevaix ». Pour les détails de la petite histoire, il suffit d'aller consulter le procès-verbal de la séance en question. D'où les interrogations suivantes : premièrement, qu'en est-il de la faisabilité du projet de cette fameuse ferme solaire et du coût que cela engendrerait pour notre commune ?

Deuxièmement, également, qu'en est-il de la faisabilité d'une partie au moins d'une précédente motion proposée par notre groupe en date du 24 juin 2019, intitulée « pour une contribution efficace de la commune à la transition énergétique ». Pour rappel, le groupe PLR avait voté une non-entrée en matière en proposant de traiter le sujet en commission de développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie. L'entrée en matière avait donc été refusée de justesse avec 17 non, 15 oui et 2 abstentions. Au final, ma question est : l'ensemble de la thématique du photovoltaïque à La Grande Béroche devait être traitée à la commission DTEE. Depuis, silence radio. En résumé, où en est-on ? Toujours à l'heure du questionnement. Merci de votre attention. »

M. F. Del Rio répond qu'effectivement le Conseil communal a désiré répondre de manière aussi exhaustive que possible à cette question qui est relativement compliquée. Si elle était simple, elle aurait été résolue en 2012, le Conseiller d'Etat de l'époque aurait réussi probablement à résoudre cette question.

Le Conseil communal a prévu de transmettre une réponse au mois de mai. Il y a quelques obstacles, notamment la stratégie politique d'aménagement pour le PAL dans laquelle il est exprimé clairement dans les priorités de vérifier la faisabilité et de prendre en considération un éventuel transfert de la R5 actuelle sur l'autoroute. Il y a des discussions avec l'OFROU au niveau technique mais aussi au niveau d'un partenariat. Il peut assurer que, dans cette période complexe, les contacts sont difficiles et ce dossier a des difficultés à avancer.

La question de la compensation écologique demeure aussi, laquelle amène des éléments qui permettront d'éclairer le Conseil général sur cette question.

En ce qui concerne la deuxième question, il passe la parole à M. T. Egger.

M. T. Egger dit que l'on connaît le but de la stratégie à 2050, on sait également qu'il n'y a pas que le photovoltaïque qui est important pour réussir ce fameux mix énergétique. Il souhaite faire le tour des objets énergétiques dont le Conseil communal a débattu et que le Conseil général a permis de réaliser.

La salle de spectacle, reliée au CAD Bérocad, les bâtiments rue du Port 22, avenue de Neuchâtel 42, reliés à Bérocad, précédemment tous avec des chaudières à mazout. On a prolongé le CAD de Bérocad jusqu'à Gorgier en amorçant le raccordement futur pour tous les bâtiments à proximité, raccordement Cour 1 à Gorgier pour le parascolaire, précédemment chauffé au mazout. Un prolongement de ce CAD jusqu'à la salle de gym est à l'étude, d'où une demande de crédit qui sera déposée.

Il y a aussi eu une étude sur l'opportunité d'étendre le CAD, et le législatif a accepté également de l'étendre à Bevaix. Avec le but d'installer la chaudière au sein de la future salle de gym.

Pour les autres bâtiments du patrimoine communal financier et administratif, le collège de Vaumarcus a été entièrement assaini au niveau énergétique. Précédemment, feu la commune de Vaumarcus avait déjà installé un chauffage à pellets. Une isolation et des panneaux photovoltaïques en toiture ont été posés. La maison du Closel, même exemple, la commune a enlevé le chauffage au mazout et installé un chauffage à pellets. Le législatif là aussi l'a accepté. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le hangar du bâtiment forestier ainsi que celle sur le toit de l'Optimist, le remplacement des fenêtres du KALLO et

de l'ancien collège de Gorgier, se feront cette année. La provision dont le Conseil communal vient de parler pour l'assainissement de l'immeuble Port 22.

Le législatif a accepté le plan communal des énergies. Le Conseil communal reviendra avec des explications à ce sujet. La deuxième phase débute avec un plan d'action.

La commune prévoit à la fin de l'année d'être certifiée « cité de l'énergie ».

Concernant le photovoltaïque, une approche a été faite auprès d'un prestataire énergétique qui a un bâtiment au sein de la commune. Ce dernier propose la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur l'ensemble des toits plats de la commune. Le but est d'installer 860 panneaux pour une production estimée de 350'000 kWh. La commission en charge de l'énergie sera prochainement consultée. Au niveau électrique, photovoltaïque et avec l'installation de ces futurs panneaux, il est prévu d'installer cette année deux ou trois bornes de recharge pour véhicules électriques.

Il faut encore ajouter l'investissement pour cette salle de CHF 65'000.- qui figure au budget des investissements et qui sera soumis au Conseil général.

Cette liste est destinée à répondre à la question écrite et à démontrer que la problématique énergétique est étudiée par le Conseil communal.

La parole n'est plus demandée.

M. J.-D. Divernois lève la séance à 21h30 après avoir remercié chacun pour le travail accompli.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Jean-Daniel Divernois

La secrétaire,
Aïcha Hessler-Wyser

Saint-Aubin-Sauges, le 17 mai 2021